



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(19)

(11) Numéro de publication:

0 188 166
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85420240.5

(51) Int. Cl.⁴: E 06 B 5/10

(22) Date de dépôt: 20.12.85

(30) Priorité: 20.12.84 FR 8420130

(43) Date de publication de la demande:
23.07.86 Bulletin 86/30

(84) États contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Henault, Serge**
Chemin de Charlemagne
F-66000 Perpignan Pyrénées Orientales(FR)

(72) Inventeur: **Henault, Serge**
Chemin de Charlemagne
F-66000 Perpignan Pyrénées Orientales(FR)

(74) Mandataire: **Wind, Jacques et al,**
Cabinet Germain et Maureau 20, boulevard Eugène
Deruelle Le Britannia - Tour C
F-69003 Lyon(FR)

(54) **Porte inviolable.**

(57) Porte tendant, lorsqu'elle est en place sur son cadre et munie d'un dispositif à gonds et serrure, à rendre pratiquement impossible une effraction rapide et silencieuse, par le fait qu'une telle effraction ne peut être réalisée que par la destruction soit de la serrure, soit des charnières, soit de la porte elle-même.

Les faces latérales de la porte (1) sont de section horizontale présentant au moins deux angles successifs (9A, 9B) en marches d'escalier, de valeur égale ou supérieure à 90°, ce qui lui permet en outre d'être installée directement sur un cadre classique (2) destiné normalement à recevoir une porte classique à section en U (partie hachurée).

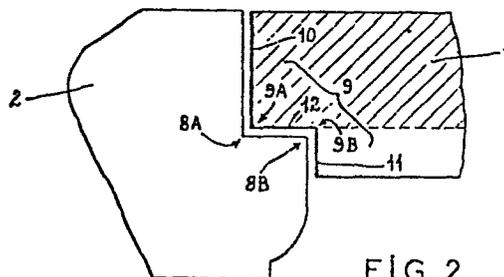


FIG. 2

EP U 188 166 A1

Porte inviolable.

La présente invention se rapporte à la conception d'une porte tendant, lorsqu'elle est en place sur son cadre et munie d'un dispositif à gonds et serrure, à rendre pratiquement impossible une effraction rapide et silencieuse, par le fait qu'une telle effraction ne peut être réalisée que par la destruction soit de la serrure, soit des charnières, soit de la porte elle-même.

Les portes connues actuellement ont des faces latérales dont la section dans le plan horizontal a une forme de U. Ces faces latérales sont normalement installées contre un cadre à section horizontale en forme de L, sur lequel elles s'adaptent parfaitement. Il est alors possible d'introduire, parallèlement au plan de la porte, un outil tel qu'un gros tournevis entre la porte et son cadre. En tirant cet outil vers soi, on peut exercer un effort dans le sens de l'ouverture de la porte, ce qui provoque l'éclatement du bois du cadre et par suite l'ouverture aisée de la porte en un temps restreint et sans faire beaucoup de bruit.

La porte selon l'invention ne présente pas ce genre d'inconvénient, étant conçue de telle sorte que si l'on introduit un outil dans la fente entre la porte et son cadre, l'effort exercé est inopérant car il ne s'exerce pas dans le sens de l'ouverture de la porte, mais perpendiculairement à ce dernier, de sorte qu'il en résulte un coincement de la porte par arc-boutement contre son cadre. La porte selon l'invention est caractérisée en ce que ses faces latérales sont de section horizontale présentant au moins deux angles successifs en marches d'escalier, de valeurs égales ou supérieures à 90°.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante de deux exemples de réalisation, en référence aux dessins schématiques annexés dans lesquels :

Figure 1 est une représentation schématique de la section de l'une des faces latérales d'une porte conforme à l'invention,

Figure 2 montre la porte de la figure 1 en place sur un cadre de modèle courant,

Figure 3 montre une variante améliorée de la porte de l'invention associée à son cadre.

En se reportant à la figure 1 on a hachuré volontairement sur celle-ci ce qui correspond à une porte de l'art antérieur. Comme on le voit, une telle porte de l'art antérieur aurait une section en forme de U.

La porte 1 de l'invention par contre a des faces latérales qui, tel que représenté sur la figure 1, sont conformées de manière à présenter deux angles droits successifs 9A, 9B, dont les côtés sont respectivement 10, 12 et 12, 11, l'ensemble 9 de ces deux angles formant avec la grande face 3 de la porte, deux marches d'escalier comme on le voit sur le dessin.

La figure 2 montre la porte de l'invention en place sur un cadre standard 2. De manière classique, ce cadre 2 présente une section latérale en forme de L, dont les côtés forment un angle droit 8A. Une porte normale dont la section correspondrait à la partie hachurée sur le dessin viendrait normalement s'encaster dans cet angle droit 8A, ce qui aurait l'inconvénient cité précédemment.

La porte de l'invention, comme on le voit sur le dessin, vient s'encaster par son angle 9A dans l'angle 8A, mais son angle 9B vient également s'encaster dans l'angle 8B qui forme naturellement le rebord, autrefois apparent, du cadre 2. On voit alors que l'introduction d'un pied de biche entre ce dernier rebord et le côté 11 de l'angle 9B est impuissante à briser le cadre 2, puisque l'effort exercé ne peut pas être effectué dans le sens de l'ouverture de la porte, mais bien au contraire dans le sens parallèle au plan de cette porte, ce qui a pour conséquence simplement d'arc-bouter la porte contre l'autre côté, opposé par rapport à celle-ci, à celui représenté sur le dessin, du cadre 2. On ne peut alors ouvrir la porte qu'en exerçant une forte poussée contre celle-ci, ce qui en peut se faire facilement et silencieusement.

Sur la figure 3 est représentée une autre forme de réalisation de l'invention. Selon cette variante, les sections latérales de la porte 1 et de son cadre sont revêtues de feuillures métalliques planes 30 et 40 ayant pour rôle d'une part de gêner le passage d'un outil, ce qui est toujours avantageux, et d'autre part, et surtout, de renforcer la porte 1 et son cadre 2 de manière, entre autres, à rendre solidaires les verrous et la serrure au cas où l'on voudrait ébranler la porte à coups d'épaule ou à l'aide d'une masse par exemple.

Par ailleurs, l'ensemble de la figure 3 est tel que le cadre 2 présente une aile 7 transversale à l'intervalle entre le cadre et la porte en position de fermeture. Cette aile 7 a pour rôle essentiel de cacher la fente entre le côté 11 et le cadre, du fait qu'elle lui est orthogonale.

Il va de soi que, bien que dans les deux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits, la valeur des angles soit de 90°, une valeur

d'angle supérieure à 90° peut également être utilisée dans certains cas.

REVENDEICATIONS

1- Porte inviolable, caractérisée en ce que ses faces latérales sont de section horizontale présentant au moins deux angles successifs (9A. 9B) en marches d'escalier, de valeur égale ou supérieure à 90°.

5 2- Porte selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdites faces latérales sont revêtues de feuillures (40).

3- Porte selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle est montée sur un cadre (2) dont les sections latérales faisant face à celles de la porte en position de fermeture sont également revêtues de feuillures (30).

10 4- Porte selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle est montée sur un cadre présentant une aile (7) transversale à l'intervalle entre le cadre et la porte en position de fermeture.

FIG. 1

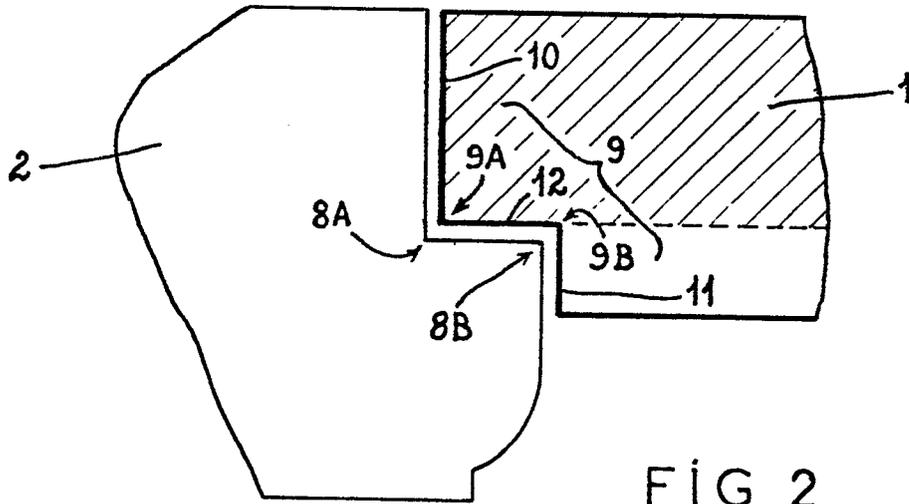
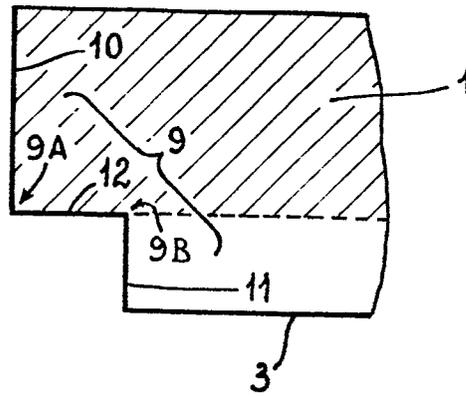


FIG. 2

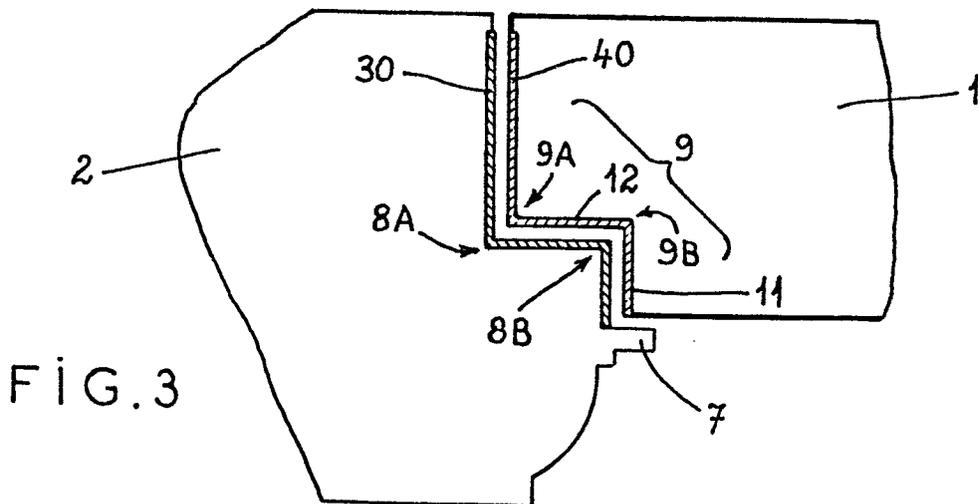


FIG. 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	FR-A- 918 440 (AUMASSON) * Page 1, ligne 27 - page 2, ligne 4; figures 1,2 *	1-3	E 06 B 5/10
X	FR-A-2 412 676 (RENAULT) * Page 2, ligne 20 - page 3, ligne 14; figures 1,2 *	1-4	
X	FR-A-2 494 760 (CATTIN-ANTONIOTTI) * Page 2, lignes 23-36; page 3, ligne 22 - page 4, ligne 11; figures 1-4 *	1,2	
X	DE-A-3 120 589 (PODSZUCK) * Page 6, ligne 24 - page 7, ligne 4; figures 1,2,4 *	1	
A		3	
A	FR-A-2 424 405 (HARTMANN) * Page 3, ligne 31 - page 4, ligne 4; figure 5 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			E 06 B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-03-1986	Examineur DEPOORTER F.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			